



LIVRET D'ACCUEIL



EHPAD « L'ÉPI BLEU »

Les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble du Personnel, les Résidents sont heureux de vous présenter **L'EHPAD « L'Epi Bleu »**, et vous souhaitent la bienvenue. Cette structure est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D). A ce titre, il accueille, des personnes âgées de 60 ans et plus, valides ou n'ayant plus leur autonomie de vie, et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante et une aide dans les actes de la vie quotidienne. L'établissement est médicalisé, habilité à l'Aide Sociale, à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), et à l'Allocation Personnalisée au logement (A.P.L.).

Vous avez choisi notre résidence qui répond à vos besoins et vos attentes, et nous vous remercions de votre confiance.

Soyez assuré que l'ensemble du personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien, mobilisera tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles.

Nos fonctions et missions sont basées essentiellement sur le respect des principes édictés par la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

L'EHPAD « L'Epi Bleu » s'est engagée dans une démarche Qualité qui vise à améliorer la prise en charge globale du résident.

Ce livret d'accueil vous est offert afin de vous permettre de mieux connaître l'Établissement qui va vous accueillir. Il est également destiné à votre famille. Il contient une série de renseignements qui peuvent vous être utiles pour préparer ou faciliter votre arrivée dans notre Établissement. Vous pouvez consulter notre site Internet où vous trouverez des informations complémentaires utiles.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions ; elles nous seront précieuses pour améliorer encore davantage nos conditions d'accueil et de séjour.

Statut et fonctionnement

L'Établissement est administré par un Conseil d'Administration composé de personnalités et de représentants des collectivités locales, des personnes qualifiées, du médecin coordonnateur, du personnel, des représentants des familles et des résidents, et présidé par le Maire de la commune de Puimoisson.

Il est géré par une Directrice Adjointe, Madame RAISON. Outre ses attributions de gestion administrative et financière, elle est responsable de la bonne marche de l'Établissement.

Il relève de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cet établissement est soumis aux autorités de tarification :

- du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
- de l'Agence Régionale de Santé PACA

**L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'EHPAD
« L'EPI BLEU » VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE ET
VOUS REMERCIE DE VOTRE CONFIANCE.**

Notre ambition est de mettre à votre disposition une structure de soins efficace, accueillante et personnalisée.

L'Histoire :

Nichée dans un paysage d'une particulière beauté, entourée de champs de lavande, l'EHPAD « L'épi Bleu » se situe au pied du village de Puimoisson, dans les Alpes de Haute-Provence (04).

Cette réalisation aux lignes épurées et harmonieuses privilégie le confort, la luminosité, la douceur des formes pour que la Personne Agée en fasse son nouveau « chez soi » et y accueille, en toute intimité, sa famille.



LE BATIMENT

NIVEAU -1

SERVICES LOGISTIQUES :

- CUISINE
- BLANCHISSERIE
- TECHNIQUE

NIVEAU 0

ADMINISTRATION

CHAMBRES « LES COQUELICOTS »

SALON DE COIFFURE

BIBLIOTHEQUE, SALLE A MANGER AVEC
DISTRIBUTEUR DE BOISSONS, SALON, FONTAINE A
EAU

SALLE D'ANIMATION

SALLE DE KINESITHERAPIE

RESERVE PHARMACIE

LIEU DE CULTE

REPOSOIR

PATIO

NIVEAU 1

BUREAU INFIRMIER ET SALLE DE SOINS

BUREAU MEDECIN

SALLE A MANGER

CHAMBRES « LES BLES »

TERRASSES

NIVEAU 2

CHAMBRES « LES IRIS »

SALLE A MANGER

TERRASSE

SALLE DE BALNEOTHERAPIE

PRESENTATION DU PERSONNEL



PERSONNEL MEDICAL ET PARAMEDICAL

- Médecins généralistes libéraux
- Cabinets de kinésithérapeutes libéraux
- IDE jour,
- Aides-soignants jour/nuit
- Podologue libéral
- Orthophoniste libéral
- Des aides médico-psychologiques
- Un Cadre de santé
- Une psychologue
- Une diététicienne
- L'équipe d'animation



PERSONNEL ADMINISTRATIF

- La Directrice Adjointe
- Le Personnel Administratif



PERSONNEL TECHNIQUE MAINTENANCE DES LOCAUX ET SECURITE

- Ouvrier Professionnel Qualifié
- Blanchisserie
- Cuisine
- Ménage centralisé



EHPAD « L'Epi Bleu »

04410 - PUIMOISSON

Tel : 04-92-74-54-18

Fax : 04-92-74-50-58

Mail : bde.puimoisson@ght04.fr

CADRE DE SANTE

04 92 74 54 18

BUREAU DES ENTREES

04 92 74 54 18

9H à 17H – Du mardi au vendredi
Sauf week-end et jours fériés



LES CONDITIONS DE VOTRE SEJOUR AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Admission

L'Établissement accueille des personnes seules des deux sexes ou des couples, âgés d'au moins 60 ans. L'établissement est autorisé à accueillir jusqu'à 60 résidents.

Des personnes de moins de 60 ans peuvent exceptionnellement y être admises dans la mesure où leur prise en charge relève d'un Etablissement pour Personnes âgées Dépendantes.

Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous ou vos proches puissiez visiter l'établissement.

Procédure d'admission

A compter du 2 Mai, la procédure est modifiée avec la mise en place de Via Trajectoire Grand Age est une plateforme numérique nationale qui comporte 5 modules à destination des personnes âgées, en situation de handicap, hospitalisées, des jeunes enfants et des personnes de retour à domicile.

- A compter du 1er janvier 2024, les demandes d'admission en EHPAD doivent être formulées via cette plateforme, selon les modalités suivantes :
 - Créer son espace usager avec une adresse mail valide
 - Créer son dossier dans l'espace réservé aux particuliers
 - Renseigner le volet administratif
 - Adresser le dossier au médecin traitant qui devra compléter le volet médical
 - Lancer la recherche d'EHPAD ou en choisir un parmi la liste proposée
 - Faire la demande auprès de l'EHPAD choisi
 - L'EHPAD étudie la demande
 - L'EHPAD confirme sa décision : admission, refus, liste d'attente...

L'admission se fait en recherchant systématiquement le **consentement libre et éclairé** de la personne et en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

La demande d'admission est validée par une commission d'accueil pluridisciplinaire, à la suite de l'examen conjoint d'éléments d'ordre administratif et médical.

En cas d'avis favorable, l'admission est prononcée par le directeur de l'Établissement, et se matérialise par la signature d'un contrat de séjour.

Votre date d'arrivée est fixée d'un commun accord.

L'accueil

Dès votre arrivée, vous serez accueilli(e) par un agent soignant « référent » qui répondra à vos attentes et restera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre journée d'admission.

Un agent de l'administration de l'Établissement vous remettra un contrat de séjour et règlement de fonctionnement. Ces documents devront être signés.

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET FACTURATION

Les conditions de participation financière et de facturation

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarifications (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé) sur proposition du Conseil d'Administration de l'Établissement et après avis du conseil de la vie sociale (Cf. annexe ci-joint).

Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résident composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation dépendance (GIR 5-6) ;
- un tarif dépendance pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

Ces tarifs comprennent l'hébergement complet du résident (logement, repas, entretien du linge, aide et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, etc.) Les tarifs sont précisés lors de la signature du contrat de séjour et font l'objet d'un avenant annuel. Les frais de séjour sont payables mensuellement et à terme à échoir, au début de chaque mois auprès du Service Gestion Comptable de Digne-les-Bains, par prélèvement automatique.

Formalités administratives

Son habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) permet à l'établissement d'accueillir les personnes qui en font la demande et qui remplissent les conditions d'admission.

Les démarches administratives et financières vous seront communiquées par le personnel du service des admissions de l'établissement.



Le personnel du bureau des entrées se tient à votre disposition pour vous renseigner et vous aider dans la constitution des différents dossiers. Il vous appartient de fournir les justificatifs nécessaires à la constitution des différents dossiers.

Les documents à fournir obligatoirement

- Dérogation aux conditions d'attribution de l'aide sociale à l'hébergement si moins de 60 ans (Cf. Contrat de séjour I-1),
- Copie intégrale du livret de famille et de la carte d'identité,
- Carte vitale,
- Copie de l'attestation de sécurité sociale,
- Copie de la carte mutuelle (recto et verso),
- RIB,
- Copie du jugement de tutelle, curatelle
- Attestation d'assurance responsabilité civile (à transmettre chaque année au bureau des entrées),
- Contrat de séjour
- Règlement de fonctionnement

En cas de demande d'aide sociale :

- Décision d'Aide Sociale si demande déjà effectuée,
- Justificatifs de toutes ressources (allocations diverses, retraites principales et complémentaires ou à défaut les 3 derniers relevés bancaires),
- Justificatif de domicile (3 mois avant l'entrée en EHPAD),
- Extrait d'acte de naissance,
- Justificatif d'allocation logement,
- Justificatifs des charges déductibles (mutuelles, assurances, taxe d'habitation)
- Copie complète du dernier avis d'imposition ou de non-imposition,
- Copie complète de la dernière déclaration de revenus,
- Copie complète de la taxe foncière,
- Noms et adresses des enfants,
- Nom et adresse du notaire de la famille.

En cas de demande d'APA :

- Accord APA à domicile (si APA à domicile),
- Avis d'imposition

En cas de demande d'allocation logement

- Attestation CAF (si CAF à domicile)

L'assurance

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlement en vigueur. Cette assurance n'exonère pas le résident, au titre de sa responsabilité délictuelle, pour les dommages dont il pourrait être la cause. Il est vivement invité à souscrire une assurance responsabilité civile individuelle dont il délivre chaque année une attestation à l'établissement.

SEJOUR ET VIE PRATIQUE

La loi du 2 janvier 2020 tient compte des droits des personnes et de la qualité de vie en établissement. Cette qualité intègre tous les aspects de la vie des individus dont la vie affective et sexuelle font partie.



Anonymat

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'infirmière et / ou au secrétariat, et le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.



Les dépôts de valeur

L'Établissement met en œuvre les moyens de garantir la plus grande sécurité aux résidents dans la limite de leur liberté, aux biens qu'ils possèdent.

Il assure notamment une permanence 24h/24h (appel malade, veille de nuit...) dans l'établissement mais il ne peut y avoir une présence constante du personnel dans le logement du résident.

Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels et disposer de votre patrimoine et de ses revenus (dans la limite d'éventuelles mesures de protection juridique). Il est vivement déconseillé de garder en chambre des objets de valeur (chéquier, carte bancaire, espèces).

En tout état de cause, l'établissement ne peut être tenu responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets ou des valeurs non. Dans cet esprit, l'Établissement ne peut être également tenu responsable de la perte d'objets tels que lunettes, prothèses, etc...



Télévision / Téléphone

Vous devez apporter votre téléviseur et fournir la facture d'achat de l'appareil.



L'ouverture d'une ligne téléphonique peut être obtenue auprès de l'opérateur téléphonique.



Accès Internet

Un accès Wifi est disponible. Merci de vous adresser au bureau des entrées pour plus de renseignement.



Culte

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques) dans le respect mutuel des libertés d'autrui.

La visite de représentant de différentes confessions, sont facilitées auprès des patients qui en font la demande.

Un office religieux catholique est célébré une fois tous les quinze jours dans la chapelle de l'établissement.



Soins médicaux

Si vous êtes originaire de Puimoisson ou des communes de proximité, vous pourrez être suivi par votre médecin traitant. Il interviendra chaque fois que votre état le nécessitera. Vous pouvez bénéficier de soins de kinésithérapie sur prescription médicale, par un kinésithérapeute hospitalier.

Si votre médecin traitant ne fait pas parti des médecins intervenant sur l'établissement, vous devrez en choisir un.



Cigarettes

Pour la sécurité de tous, il est interdit de fumer dans les chambres ou dans les lieux non réservés à cet effet.



Appareils électroménagers

Les objets et appareils électriques ne pourront être introduits que sous réserve de l'autorisation préalable de la Directrice Adjointe ou de la cadre de Santé, le résident s'engageant à leur bon état de fonctionnement et à leur entretien. L'utilisation des appareils avec résistance ou utilisant un quelconque combustible (liquide, solide, gazeux) est interdite dans les chambres (chauffage, réchaud, micro-ondes, couverture chauffante...). Tous les appareils branchés sur le secteur sont interdits dans la salle d'eau. Les bougies sont également strictement interdites.



Incendie

Les locaux sont équipés de détecteurs d'incendie et de dispositifs de sécurité appropriés. Les consignes de sécurité sont affichées chaque service. Le résident est invité à en prendre connaissance et à les respecter en cas d'incendie. Il est rappelé que les sorties de secours ne doivent pas être bloquées. Des exercices et formations contre l'incendie sont régulièrement organisés pour le personnel. Des contrôles

périodiques de prévention du système de détection incendie et de désenfumage sont réalisés par des organismes de contrôle et par la commission de sécurité.



Vins et alcool

Les boissons alcoolisées sont strictement interdites au sein de l'établissement, à l'exception des boissons servies par l'établissement.



Le linge

Le linge de maison (litterie, serviettes de toilettes et de table) est fourni et entretenu par l'établissement ou par un prestataire de service mandaté par l'établissement.

L'entretien de votre linge personnel peut être assuré aux choix par l'établissement ou par un membre de votre entourage. Toutefois, certains traitements spéciaux ne peuvent être assurés (lainage, etc...). La pose des étiquettes nominatives sur chaque vêtement est assurée par l'établissement. En cas de nouvel achat, il est impératif d'en informer le personnel afin qu'il puisse transmettre les nouveaux vêtements à la lingerie pour le marquage.

Les fournitures spécifiques à l'incontinence sont fournies par l'établissement.



Le courrier

Le courrier et vos journaux vous seront distribués chaque jour ouvrable par l'animatrice. Pour le départ de votre courrier, vous pouvez le déposer au bureau des entrées du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Il est conseillé de rappeler aux correspondants de mentionner lisiblement votre nom et prénom ainsi que le numéro de chambre dans laquelle vous résidez :

Nom et Prénom du Résident

EHPAD « L'Epi Bleu »

N° chambre

04410 - PUIMOISSON

Les repas

Nous essayons d'apporter tous nos soins à la confection des repas et nous respectons les prescriptions médicales relatives aux différents régimes avec l'aide d'une diététicienne.

Pour des raisons de sécurité alimentaire, les denrées fraîches ne peuvent en aucun cas être entreposées dans votre chambre ; seuls les aliments (ex : jus de fruits ou autres boissons, gâteaux secs, compote) peuvent être apportés de l'extérieur).

Les repas sont pris dans la salle de restaurant (Niveau 0), dans la salle à manger du 1^{er} étage, ou selon votre état de santé, exceptionnellement en chambre avec accord du Cadre de Santé

La diététicienne de l'établissement veille à l'équilibre nutritionnel et à l'adaptation de l'alimentation des résidents.

Le menu est établi par semaine et des repas à thèmes sont périodiquement organisés.

Une commission de restauration trimestrielle vous permet d'exprimer vos souhaits et vos remarques.



Horaires au quotidien

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : à partir de 7 heures 30
- Déjeuner : à partir de 12 heures
- Collation : à partir de 15 heures 30
- Diner en salle de restaurant : 18 heures 30
- Collation nocturne : après 21h00

L'eau

Ne pas utiliser l'eau chaude pour la préparation des boissons (thé, café...)

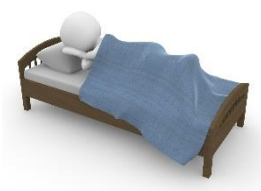
Laisser couler l'eau quelques instants avant votre douche



Votre chambre

Votre chambre étant considérée comme un lieu privatif, vous disposez d'un libre accès à celle-ci. Votre intimité est par conséquent préservée. Votre chambre est meublée, mais il est conseillé de la personnaliser avec des petits meubles, bibelots et poste de télévision, pour recréer au mieux votre décor familial.

Chaque chambre est équipée d'un système d'appel de sécurité dans la chambre et cabinet de toilette permettant de contacter le personnel soignant à tout moment du jour et de la nuit, d'une prise pour branchement de télévision et d'une prise de téléphone.



Visites / accompagnants



Les visites sont autorisées. Si vous souhaitez ne pas recevoir de visite, en avertir le cadre de santé.

L'Établissement offre un grand salon bibliothèque situé au rez-de-chaussée et plusieurs petits salons à la disposition des résidents dans les étages.

Espaces de tranquillité et de rencontre, ils sont aussi lieux d'animation et de convivialité pour participer aux différentes activités quotidiennes ou festives.

Un coin cafétéria est à votre disposition au niveau « Les Coquelicots » afin de se divertir en prenant un café, un thé ou une tisane.



Votre famille, vos amis peuvent déjeuner en votre compagnie. Il suffit de réserver votre repas au moins 5 jours avant votre venue.

Si vous avez des demandes personnelles pour le mieux-être de votre parent, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe soignante. Si votre proche est accueilli dans le cadre d'une fin de vie, vos demandes spécifiques seront étudiées par l'équipe soignante.

Sorties



Les sorties quotidiennes sont totalement libres pour les personnes pouvant circuler seules sans risque ou contre-indication médicale.

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'infirmière (ou l'aide-soignante en son absence) afin d'éviter toute inquiétude ou recherches inutiles.

Droit de vote



Lors d'élections, si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter, vous avez la possibilité de voter par procuration, à la condition que votre mandataire (personne à qui vous donnez la procuration), se rende dans votre bureau de vote. Votre demande de procuration peut être enregistrée par la gendarmerie (qui peut se déplacer sur l'établissement) ou sur internet via <https://www.maprocuration.gouv.fr/> Merci d'informer le bureau des entrées de vos démarches.

Salon de coiffure



Un salon de coiffure est aménagé dans l'établissement (niveau « Les coquelicots »). Une coiffeuse professionnelle intervient sur rendez-vous pour les résidents qui le désirent. Pour prendre un rendez-vous, merci de vous adresser à l'animatrice.

Vous pouvez demander à votre coiffeur à domicile d'intervenir. Il devra se faire connaître auprès du cadre de santé.

Les prestations sont à la charge des résidents.

Risque épidémique



En période épidémique, la vie en collectivité est soumise aux contraintes imposées par le « Plan bleu » de l'établissement (protocoles spécifiques pour chaque pathologie rédigés et validés par l'Equipe Territoriale d'Hygiène du Groupement Hospitalier de Territoire des Alpes de Haute-Provence). Par conséquent, les visites peuvent être limitées voire interdites en fonction de la situation sanitaire.

SANTE ET ACTIVITES

Le personnel de notre Etablissement

L'Équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins, des activités d'animation et de la maintenance. Vous trouverez un organigramme de l'établissement en annexe.

Les pourboires

Nous vous informons, qu'il est interdit de donner au personnel une somme d'argent ou un objet de valeur. Dans le cas où vous souhaiteriez le remercier, vous pouvez écrire au Directeur.

L'accompagnement et les soins

Au niveau de **votre bien être**, sous la responsabilité du cadre de santé, vous serez pris en charge par des aides- soignants, et agents des services hospitaliers, qui veillent à assurer les soins de nursing et/ou l'aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, déplacements...) et à préserver au maximum votre autonomie.

Une psychologue est à la disposition des résidents et de leur famille.

Afin de personnaliser votre prise en charge, un Projet d'Accompagnement Personnalisé est élaboré en concertation avec vous, vos proches et l'équipe pluridisciplinaire (Cf. Contrat de séjour).

Les soins et le suivi médical sont effectués par des infirmières, votre médecin traitant, et le médecin coordonnateur. Ce dernier supervise la qualité et la permanence des soins. Il assure le lien entre l'équipe médicale et le médecin traitant choisi par chaque résident.

Les infirmières et aides-soignantes sont à la disposition des résidents pour un conseil ou un soin. Les familles peuvent également prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.

Le cadre de santé est à l'écoute des résidents et des familles pour toute question relative aux conditions de séjour et de prise en charge.

Les dépenses médicales et paramédicales prescrites (médecins libéraux, kinésithérapeutes, orthophonistes) ainsi que les examens de radiologie et de biologie d'analyses médicales de premier niveau (définis dans les textes en vigueur) nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes accueillies ne sont pas assurées par l'Établissement.

Les produits pharmaceutiques ainsi que les dispositifs médicaux compris dans le forfait soins (fauteuil roulant, déambulateur, lit médicalisé, petit matériel médical, produits de soins, produits de nutrition,) sont également pris en charge par l'établissement et sont compris dans le tarif journalier. Les médicaments personnels ne sont pas acceptés sauf cas particuliers.

Tous les autres soins, prescriptions ou visites auprès de spécialistes, ou dans les établissements de santé ainsi que les transports, restent à la charge du résident ou de sa famille et remboursables par votre caisse d'assurance maladie, dans les conditions habituelles.

L'entretien de votre chambre est effectué par une société externe.

L'entretien des espaces communs et les petites réparations sont effectués régulièrement par le personnel de l'Établissement.

La protection juridique

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique prévue par la Loi du 5 mars 2007.

Les activités d'animation et de convivialité

Une équipe d'animateurs est chargée d'organiser l'animation dans l'établissement. Des activités créatives, sociales, événementielles, thérapeutiques régulières et variées vous sont proposées (Quart d'heure philosophique, jeux d'équilibre, pâtisserie, groupe de parole, préparation des différentes instances institutionnelles...), ainsi que des activités en liaison avec des associations ou bénévoles. Elles participent à stimuler la mémoire, entretenir des repères, favoriser la détente, rompre la solitude et apporter du plaisir.

Vos proches, avec l'accord de l'animatrice, peuvent participer à ces activités.

Des bénévoles ou l'aumônerie interviennent dans le service d'animation ou rendent visite aux résidents. Les résidents peuvent solliciter leur présence.



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (Article L 311-6 du CASF)

Il est un lien privilégié d'information et d'expression des résidents et de leur famille.

Il est composé de membres représentant les résidents, les familles, le personnel et le Conseil d'Administration. Organe consultatif, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'Établissement, notamment sur :

- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement
- Les activités de l'établissement, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques
- Les projets de travaux et d'équipement
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

NOM	FONCTION
Madame Louissette REYMOND	Présidente du CVS
Madame Véronique RAISON	Directrice Adjointe
Docteur Pierre LUTZLER	Médecin coordonnateur
Monsieur Frédéric COMTE	Cadre de Santé
Monsieur Fabien BONINO	Représentant délégué de l'organisme gestionnaire
Madame Frédérique PELISSIER	Représentant délégué de l'organisme gestionnaire
Madame POGGI Laure	Animatrice
Madame Shirley SIMONET	Adjoint Administratif
Madame Nelly SUZOR	Vice-Présidente et Représentante des usagers
Madame Françoise BAGARRE	Représentant des famille
Monsieur Noel LUZI	Représentant des famille
Monsieur Fabrice FIGUIERE	Représentant du personnel

LES PERSONNES QUALIFIEES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES

Vous pouvez également contacter les personnes qualifiées désignées par l'Agence Régionale de Santé et par le Conseil Départemental dont les missions sont :

- D'informer et d'aider les usagers des établissements ou service social ou médico-social à faire valoir leurs droits
- D'assurer un rôle de médiation entre l'utilisateur et l'établissement ou le service afin de trouver les solutions aux conflits qui peuvent les opposer ;
- De solliciter et signaler aux autorités compétentes les difficultés liées à la tarification, à l'organisation de l'établissement ou du service ou encore à une situation de maltraitance suspectée ou avérée.

Elles accompagnent le demandeur d'aide pour lui permettre de faire valoir les droits de l'utilisateur ou son représentant légal qui lui sont notamment reconnus aux articles L311-3 à L311-9 du code d'action sociale :

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité
- Libre choix entre les prestations (domicile / établissement) sous réserve des pouvoirs reconnus à l'autorité judiciaire et des nécessités liées à la protection des mineurs en danger
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé confidentialité des données concernant l'utilisateur
- Accès à l'information
- Informations sur les droits fondamentaux, protections particulières légales, contractuelles et les droits de recours dont l'utilisateur bénéficie
- Participation directe ou avec l'aide de son représentant légal au projet d'accueil et d'accompagnement

NOM	COORDONNEES
Madame UBERTI Sylvie	Téléphone : 06 15 81 73 81 Mail : uberti.syl@orange.fr
Monsieur PASTOR Jean-Jacques Personne Qualifiée pour l'accompagnement des Personnes en difficulté sociale	Téléphone : 06 92 32 01 51 06 22 76 16 70 Mail : jeanjacques.pastor@hotmail.fr

TARIFS APPLICABLES

TARIFS EHPAD	Tarifs 2023	Tarifs 2024 A compter du 1 ^{er} Janvier 2024
Tarif journalier "Hébergement" Plus 60ans	64.11 €	65.79 €
Tarif journalier "Hébergement" Moins 60ans	81.83 €	82.71 €
Tarif journalier "Dépendance " GIR 1 et 2	20.00 €	20.20 €
Tarif journalier "Dépendance " GIR 3 et 4	12,69 €	12.82 €
Tarif journalier "Dépendance " GIR 5 et 6	5.38 €	5.44 €
Tarif réservation – Absence > à 72 heures (Plus de 60 ans)	44.11 €	45.79 €
Tarif réservation – Absence > à 72 heures (Moins de 60 ans)	61.83 €	62.71 €
TARIFS REPAS	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Repas accompagnant	10,00 €	10,50 €



ORGANIGRAMME

